

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11

Nombre de Conseillers représentés : 3

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 21h40

DATE DE CONVOCATION
02/12/2025

AFFICHAGE LE
22/12/25

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 8 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancy-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 2 décembre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Vanessa Jeannin.

Excusés : Lucie Jurcevic, Florence Collino, Audrey Tétart.

Absent : Hervé Lacroix.

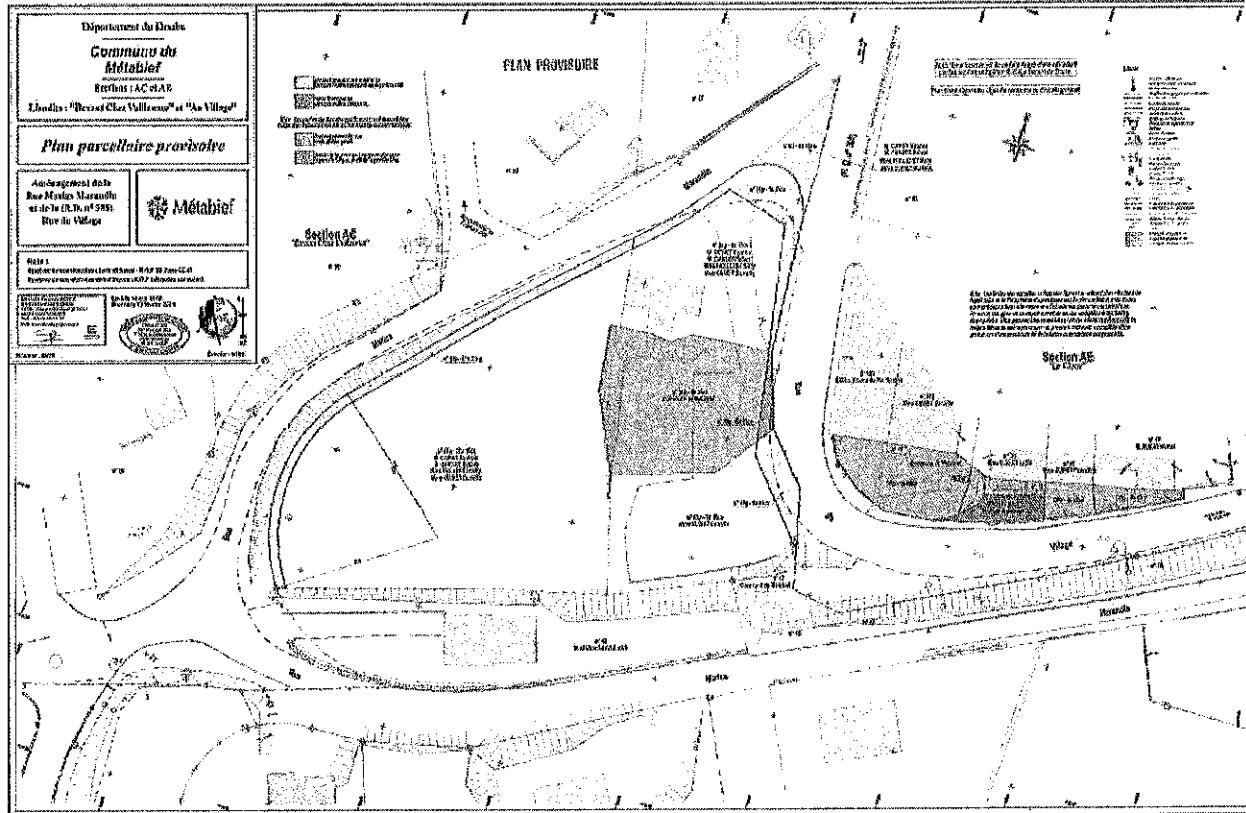
Pouvoirs : Lucie Jurcevic à Bénédicte Lavier, Audrey Tétard à Gérard Dèque et Florence Collino à Samuel Péridy

Secrétaire : Bénédicte LAVIER

ACQUISITION DE LA PARCELLE AC49P

M. le Maire rappelle que dans le cadre du dossier de réaménagement de la Rue du Village des emprises doivent être régularisées pour permettre la réalisation des travaux.

Mme Clilot est propriétaire de la parcelle cadastrée AC49p dans le projet de bornage établi par le géomètre pour une surface de 63 ca et a confirmé son accord pour vendre cette surface à la commune au prix défini par délibération du 17/02/2025 (250 € / m²)



Pour établir l'acte notarié, il convient de prendre une délibération.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'acquisition de la parcelle AC49p dont la dénomination définitive sera connue après le bornage définitif, appartenant à Mme Hélène Clolot, d'une contenance de 63 cadastrale que matérialisée sur le plan joint
- confirme le prix de 250 € le m², soit un prix d'acquisition à 15 750 €, frais de notaire et frais de bornage à la charge de l'acquéreur.
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire,

Gérard DEQUE

